

LES AUTOCHTONES DANS LA CONSTRUCTION

PORTRAIT STATISTIQUE 2020



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Portrait statistique 2020

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les Autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en 11 nations reconnues, les autres étant principalement des Métis. Les Innus (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les 4 plus importantes nations autochtones, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province. La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait pour sa part en 2016 à 85 615 personnes, pour un taux d'activité de 60 %, alors qu'il était de 64 % chez les non-Autochtones.

L'identification des Autochtones parmi la main-d'œuvre de l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20¹ a débuté en 2004. Les nouveaux travailleurs sont invités à indiquer leur statut d'Autochtone dans le formulaire de demande de certificat de compétence. Dans le cas des travailleurs déjà présents dans l'industrie, des démarches spécifiques ont été menées auprès des communautés autochtones ou directement auprès des travailleurs. Les nations crie, innue et inuite ont en particulier fait l'objet des premières démarches d'identification.

Les renseignements recueillis jusqu'à présent ont permis de constituer une intéressante base de données sur la main-d'œuvre autochtone active² dans la construction, même s'il se peut que l'ampleur réelle de la présence autochtone dans la construction soit sous-estimée. Des démarches d'identification se font continuellement, mais il demeure que l'identification se fait sur une base volontaire.

¹ Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chap. R-20).

Table des matières

<i>Contexte général des Autochtones au Québec</i>	2
<i>L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction</i>	3
La présence autochtone connaît un léger ralentissement en 2020, après son sommet de 2019 .	3
Les entrées se replient, en 2020.....	4
Les salariés autochtones détiennent davantage un certificat de compétence	5
Une proportion toujours faible de compagnons.....	5
Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure.....	6
Les Autochtones travaillent davantage dans le secteur Génie civil et voirie.....	7
<i>Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction</i>	9
Près de 800 entreprises embauchent des Autochtones	9
Forte présence des Innus (Montagnais) et des Cris...	9
L'emploi autochtone majoritairement concentré dans trois régions	9
La concentration des Autochtones dans certains métiers et secteurs les ralentit pour l'amélioration de leur salaire.....	10
<i>Conclusion</i>	12
<i>Références</i>	14

² Aux fins de statistiques, une personne est considérée comme active lorsqu'elle a travaillé au moins une heure pendant l'année dans un métier ou une occupation de la construction assujettie à la loi R-20.



Le présent document fournit des données statistiques pour les Autochtones identifiés depuis 2010. La présence autochtone a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie, même si elle demeure marginale. En 2020, on dénombrait 1 171 travailleurs autochtones actifs, soit 0,66 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. Les Autochtones étant principalement concentrés dans les régions du nord du Québec, leur présence dans la construction est jusqu'à maintenant tributaire des grands chantiers de génie civil et de voirie.

Les Autochtones font partie des groupes sous-représentés³ dans l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20. En effet, seulement 0,66 % de la main-d'œuvre s'identifie comme autochtone, alors que les Autochtones représentent 2,3 % de l'ensemble de la population québécoise (Statistique Canada, 2016b). Au Canada, les personnes ayant une identité autochtone représentent 5,2 % (Statistique Canada, 2016a) de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, alors qu'ils représentent 4,9 % de la société canadienne. Le faible poids démographique des Autochtones et des femmes autochtones invite l'industrie à s'ouvrir à la diversité de la main-d'œuvre.

Contexte général des Autochtones au Québec

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, les Autochtones constituent 2,3 % de la population québécoise. On dénombrait 182 885 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 109 355 réparties en 11 nations reconnues. Les Innus (Montagnais) (19 %), les Cris (18 %), les Mohawks (18 %) et les Inuits (12 %) sont les 4 nations autochtones les plus importantes, comptant pour 67 % de l'ensemble de la population autochtone de la province. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Hurons-Wendats, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis représentent quant à eux 33 % de la population autochtone. Toutes ces nations ont des membres qui travaillent dans l'industrie de la construction.

Chacune des nations autochtones a une histoire, une géographie et une langue différente. Synthétiser les particularités des nations autochtones offre donc un portrait simplifié de ces réalités. Cependant, certaines tendances et similitudes s'observent chez les nations autochtones, notamment sur des questions économiques et sociales, qui permettent de dégager des constats importants. Par exemple, les personnes ayant une identité autochtone sont plus souvent sans diplôme d'études secondaires (40 %) que l'ensemble de la population du Québec (23 %) (Statistique Canada, 2016d). La population active autochtone totale sur le marché du travail s'élevait en 2016 à 85 615 personnes, pour un taux d'activité de 60 %, un taux légèrement plus faible que celui des non-Autochtones à 64 %.

Un autre point commun des Autochtones est le multilinguisme. Nés au Québec, les membres des nations autochtones parlent la plupart du temps une langue autochtone puis une des langues officielles du Canada, soit

³ Un groupe est sous-représenté lorsque sa présence dans l'industrie de la construction est inférieure à sa présence dans la population globale.

l'anglais ou le français, selon les régions habitées. L'anglais est plus présent dans le nord du Québec chez les Inuits et les Cris et dans l'est du Québec encore une fois chez les Cris. Le français est plus utilisé dans les centres urbains ainsi que dans l'est du Québec. Au Québec, les langues autochtones les plus fréquemment déclarées comme langues maternelles étaient les langues cries (34 %), l'inuktitut (24 %), le montagnais (19 %) et l'attikamek (13 %). L'utilisation de l'anglais comme langue seconde et langue de travail peut être un obstacle, pour les Autochtones, à l'accès à un emploi et à son maintien, tant dans l'industrie de la construction que pour l'ensemble des secteurs. Selon le recensement de 2016(b), les Autochtones déclaraient que le français était une de leurs langues maternelles moins souvent (64 %) que pour l'ensemble de la population du Québec (79 %).

La situation géographique des Autochtones est également particulière, la grande partie des communautés autochtones vivant dans des régions isolées. De plus en plus d'Autochtones vivent en milieu urbain, mais il est encore difficile d'obtenir des statistiques sur cette tendance.

L'évolution de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

La présence autochtone connaît un léger ralentissement en 2020, après son sommet de 2019

Le nombre de salariés autochtones s'est vu atteindre un sommet de 1 305 en 2019, mais a connu un recul en 2020. La proportion d'Autochtones dans l'industrie se retrouve ainsi à 0,66 %, en baisse par rapport au 0,74 % atteint en 2019, qui représentait la plus importante proportion depuis 2013.

En 2020, on dénombre 1 171 Autochtones actifs dans la construction, sur un total de 177 489 salariés.

Tableau 1 – Main-d'œuvre active autochtone et totale, et part des Autochtones

Nombre de salariés de 2010 à 2020			
Année	Autochtones	Total	Part des Autochtones
2010	999	153 289	0,65 %
2011	1 094	159 607	0,69 %
2012	1 299	164 045	0,79 %
2013	1 188	161 901	0,73 %
2014	1 094	158 085	0,69 %
2015	1 077	153 587	0,70 %
2016	1 002	154 118	0,65 %
2017	1 048	157 560	0,67 %
2018	1 104	165 702	0,67 %
2019	1 305	176 319	0,74 %
2020	1 171	177 489	0,66 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.



Les entrées se replient, en 2020

Depuis 2010, les Autochtones représentent 1,4 % des entrées dans l'industrie de la construction. Après un sommet de 2 % en 2015, la part des Autochtones dans les entrées de main-d'œuvre atteint un creux en plus de 10 ans. En 2020, 129 Autochtones sont entrés dans l'industrie sur un total de 14 491, ce qui représente une part de 0,89 %.

L'intégration dans l'industrie de la construction s'effectue principalement par la voie de l'apprentissage. Depuis 2010, les Autochtones sont entrés à titre d'apprentis, dans une proportion de 64 % comparativement à 70 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Peu d'entre eux intègrent l'industrie à titre de compagnons : seulement 5 % des Autochtones entrent par cette voie, une proportion plus faible que celle de l'ensemble des entrées de main-d'œuvre (8 %). La proportion d'entrées à titre d'occupations est toutefois supérieure chez les Autochtones : 30 %, comparativement à 22 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Tableau 2 – Entrées de la main-d'œuvre autochtone et totale, et part des Autochtones

Nombre de salariés de 2010 à 2020			
Année	Autochtones	Total	Part des Autochtones
2010	173	14 441	1,20 %
2011	205	14 798	1,39 %
2012	233	13 700	1,70 %
2013	149	10 338	1,44 %
2014	150	9 252	1,62 %
2015	163	8 142	2,00 %
2016	110	9 286	1,18 %
2017	182	11 158	1,63 %
2018	174	14 733	1,18 %
2019	265	17 623	1,50 %
2020	129	14 491	0,89 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Tableau 3 – Entrées de la main-d'œuvre selon le statut et la présence d'un diplôme d'études professionnelles chez les apprentis

Nombre de salariés cumulatif de 2010 à 2020

	Autochtones		Total		Part des Autochtones
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
Statut					
Compagnon	105	5 %	10 528	8 %	1,0 %
Apprenti	1 244	64 %	96 644	70 %	1,3 %
Occupation	584	30 %	30 790	22 %	1,9 %
Total	1 933	100 %	137 962	100 %	1,4 %
Présence d'un diplôme chez les apprentis					
Avec diplôme	601	48 %	52 581	54 %	1,1 %
Sans diplôme	643	52 %	44 063	46 %	1,5 %
Total	1 244	100 %	96 644	100 %	1,3 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.



Les nouveaux apprentis autochtones de la période 2010-2020 sont détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles dans une proportion de 48 %, soit moins que pour l'ensemble des entrées de main-d'œuvre (54 %).

Les salariés autochtones détiennent davantage un certificat de compétence

La main-d'œuvre autochtone de 2020 faisant partie de l'industrie de la construction possède à 85 % un certificat de compétence, un résultat en hausse en comparaison de 2015 (78 %). Les mesures administratives particulières de la CCQ pour favoriser l'intégration des Autochtones font en sorte qu'ils détiennent des exemptions dans une proportion de 10 %, soit un peu plus de 2 fois plus fréquemment que chez les non-Autochtones. Les mesures administratives permettent l'émission d'exemptions aux Autochtones pour faciliter leur accès à l'industrie de la construction sous certaines conditions (rattraper leurs préalables scolaires ou suivre des formations de perfectionnement pour maintenir leur certificat actif). Les Autochtones sont également 5 % à ne détenir ni certificat de compétence ni exemption en 2020, une légère amélioration depuis 2017 (6 %).

Tableau 4 – Proportion de la main-d'œuvre selon le type de certificat

Part des salariés en 2020			
Type de certificat	Autochtones	Non-Autochtones	Part des Autochtones
Certificat de compétence	85 %	94 %	0,6 %
Exemption	10 %	4 %	1,5 %
Sans certificat	5 %	2 %	1,7 %
Total	100 %	100 %	0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Une proportion toujours faible de compagnons

Les travailleurs autochtones présentent des proportions divergentes de la main-d'œuvre totale, en ce qui concerne le statut. Les Autochtones ont une forte concentration de leur main-d'œuvre sous le statut d'apprenti. On parle en effet d'une concentration de 48 %, comparativement à 30 % pour les non-Autochtones. La part d'Autochtones qui possèdent le statut d'occupation est aussi plus élevée que pour les non-Autochtones. Ce sont 24 % des Autochtones qui possèdent le statut d'occupation, contre 16 % des non-Autochtones. Inversement, chez les non-Autochtones, 54 % des travailleurs ont le statut de compagnon, tandis que seulement 28 % des Autochtones ont atteint ce statut.

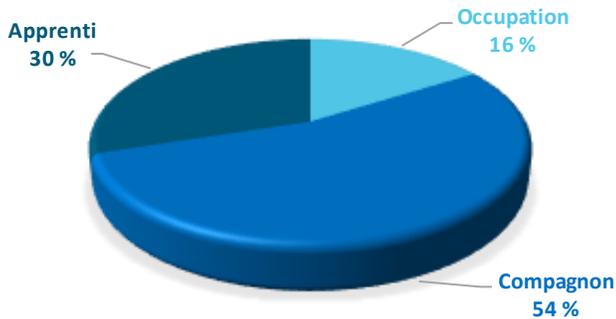
Le peu de compagnons au sein de la main-d'œuvre autochtone peut s'expliquer par le faible taux de scolarisation et de diplomation des Autochtones. Le fait de ne pas avoir ses préalables scolaires aurait ainsi des impacts sur leur intégration comme apprentis dans l'industrie de la construction. Soulignons toutefois qu'il est possible que cette faible proportion s'explique en partie par une mauvaise identification des travailleurs qui œuvraient dans la construction avant 2004.

En 2020, l'âge moyen de la main-d'œuvre autochtone est de 38,3 ans, très près de l'âge moyen des non-Autochtones (39,1 ans). L'âge moyen chez les apprentis autochtones est supérieur de plus de 3 années à l'âge moyen des apprentis non-autochtones, soit 34,3 ans comparativement à 31,3 ans chez les non-Autochtones. Les apprentis autochtones ont 45 ans et plus dans une proportion de 22,6 %, comparativement à 12,4 % chez les non-Autochtones.

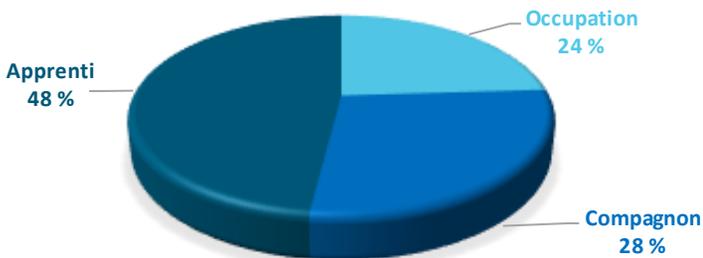
Chez les compagnons, l'âge moyen est similaire : 43,7 ans pour les Autochtones, comparativement à 43,2 ans pour les non-Autochtones. L'âge moyen des travailleurs ayant le statut d'occupation est également semblable pour les Autochtones et les non-Autochtones : 40 ans et 40,1 ans respectivement.



Répartition de la main-d'œuvre selon le statut, main-d'oeuvre totale, 2020



Répartition de la main-d'œuvre selon le statut, salariés autochtones, 2020



Une présence plus grande dans l'équipement lourd et l'acier de structure

Même s'il existe 25 métiers et une centaine d'occupations exercés dans l'industrie de la construction assujettie à la loi R-20, dans les faits près de la moitié de la main-d'œuvre totale se concentre dans 3 ou 4 métiers ou occupations. Notamment, chez les apprentis, 62 % de la main-d'œuvre totale se concentre dans 4 métiers (charpentier-menuisier, électricien, peintre et tuyauteur), alors que chez les Autochtones, la concentration des apprentis est de 68 % dans les 4 métiers suivants : charpentier-menuisier, électricien, monteur-assembleur et opérateur d'équipement lourd.

Les apprentis autochtones sont proportionnellement plus présents dans les métiers de monteur-assembleur (3,9 % des apprentis du métier), d'opérateur d'équipement lourd (3,3 %), de calorifugeur (2,1 %), de ferrailleur (1,6 %) et d'opérateur de pelles (1,5 %).

On retrouve à présent deux métiers pour lesquels plus de 1 % des compagnons sont autochtones, soit le métier de monteur-assembleur et celui de mécanicien de chantier (1,1 % pour chacun). Au total, seulement 0,3 % des compagnons sont autochtones, alors que 1,1 % de tous les apprentis sont autochtones. Par ailleurs, les occupations de conducteur de camions (3,6 %) et de boute-feu-foreur (1,4 %) comptent une proportion relativement élevée d'Autochtones.



Tableau 5 – Autochtones actifs par statut selon le métier et l'occupation, et part de la main-d'œuvre totale

Nombre de salariés en 2020

Métier / occupation	Autochtones			Part des Autochtones		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueur-maçon	10	6	16	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Calorifugeur	7	X	X	2,1 %	0,1 %	0,7 %
Carreleur	X	X	X	0,3 %	0,1 %	0,2 %
Charpentier-menuisier	254	86	340	1,2 %	0,3 %	0,7 %
Chaudronnier		X	X	0,0 %	0,6 %	0,5 %
Cimentier-applicateur	11	X	X	0,8 %	0,1 %	0,4 %
Couvreur	19	X	X	0,7 %	0,2 %	0,4 %
Électricien	58	37	95	0,9 %	0,3 %	0,5 %
Ferblantier	9	X	X	0,6 %	0,1 %	0,3 %
Ferrailleur	9	5	14	1,6 %	0,4 %	0,7 %
Frigoriste	11	X	X	0,7 %	0,0 %	0,3 %
Grutier	X	5	X	0,8 %	0,3 %	0,4 %
Mécanicien d'ascenseur	X	X	X	0,5 %	0,1 %	0,2 %
Mécanicien de chantier	X	8	X	0,8 %	1,1 %	1,1 %
Mécanicien de machines lourdes		X	X	0,0 %	1,0 %	0,8 %
Mécanicien en protection-incendie	X		X	0,6 %	0,0 %	0,3 %
Monteur-assembleur	30	27	57	3,9 %	1,1 %	1,8 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	X	X	X	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Opérateur de pelles	19	53	72	1,5 %	0,8 %	0,9 %
Opérateur d'équipement lourd	42	48	90	3,3 %	0,9 %	1,4 %
Peintre	22	11	33	0,8 %	0,3 %	0,5 %
Plâtrier	18	X	X	1,2 %	0,2 %	0,6 %
Poseur de revêtements souples	X	X	X	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Poseur de systèmes intérieurs	7		7	0,6 %	0,0 %	0,2 %
Tuyauteur	22	14	36	0,7 %	0,2 %	0,4 %
Total des métiers	563	330	893	1,1 %	0,3 %	0,5 %
Boutefeu-foreur			9			1,4 %
Conducteur de camions			20			3,6 %
Magasinier / commis						0,0 %
Main-d'œuvre de lignes (monteurs)			15			0,8 %
Manœuvre			205			0,9 %
Arpenteur			11			0,8 %
Soudeur			X			0,5 %
Autres occupations			14			1,2 %
Total des occupations			278			1,0 %
Total			1171			0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Note : Les données présentant un total sous la barre des cinq personnes ont été supprimées et remplacées par la lettre X pour des raisons de protection des renseignements personnels.



Les Autochtones travaillent davantage dans le secteur Génie civil et voirie

Les Autochtones et non-Autochtones présentent une distribution par secteur de leurs heures travaillées plutôt différente. En effet, bien que le secteur Institutionnel et commercial soit le secteur dominant pour les deux groupes, à 35 % pour les Autochtones et 51 % pour les non-Autochtones, ces derniers sont en moins forte proportion dans le secteur Génie civil et voirie. Les Autochtones travaillent effectivement à 34 % dans ce secteur, comparativement à seulement 18 % chez les non-Autochtones. Cette concentration était cependant plus forte au cours des dernières années pour les Autochtones (37 %, en 2017).

En ce qui concerne les secteurs Industriel et Résidentiel, nous observons une distribution similaire entre les deux groupes. Les Autochtones et les non-Autochtones affichent tous deux des proportions respectives de 5 % et 26 % pour le secteur Industriel et le secteur Résidentiel.

On remarque également des différences au niveau de la répartition des heures travaillées par secteur d'activité, lorsqu'on fait un découpage par statut de métier. Les Autochtones occupant un métier travaillent principalement dans le secteur Institutionnel et commercial. Du côté des occupations, ces derniers se retrouvent majoritairement dans le secteur Génie civil et voirie. Les non-Autochtones suivent la même règle, avec de plus forts écarts chez les métiers ainsi que de plus faibles écarts pour les occupations.

Tableau 6 – Répartition des heures travaillées par secteur, selon le statut en 2020

Part des salariés en 2020

Secteur	Autochtones			Non-Autochtones		
	Métier	Occupation	Total	Métier	Occupation	Total
Génie civil et voirie	25 %	65 %	34 %	12 %	47 %	18 %
Industriel	5 %	5 %	5 %	6 %	5 %	5 %
Institutionnel et commercial	39 %	21 %	35 %	54 %	36 %	51 %
Résidentiel	31 %	10 %	26 %	28 %	12 %	26 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Intégration de la main-d'œuvre autochtone dans l'industrie de la construction

Près de 800 entreprises embauchent des Autochtones

En 2020, 3 % des employeurs emploient au moins un Autochtone. Les entreprises de plus grande taille embauchent des Autochtones en plus forte proportion que les entreprises de petite et de moyenne taille. Par ailleurs, 80,8 % de tous les employeurs n'embauchent que 5 salariés ou moins. Parmi eux, seulement 1 % embauchent des Autochtones. En ce qui concerne les entreprises de 50 salariés ou plus, 42 % d'entre elles embauchent des Autochtones. Il n'est pas surprenant que les Autochtones se retrouvent principalement à travailler dans des entreprises de grande taille. Non seulement la nature même de celles-ci, embauchant plus de salariés, est effectivement plus propice à embaucher des Autochtones, mais également puisque ces derniers travaillent principalement dans les secteurs Génie civil et voirie ainsi qu'Institutionnel et commercial.

Tableau 7 – Nombre et part des employeurs qui embauchent des Autochtones selon le nombre moyen de salariés

Nombre d'employeurs en 2020			
Nombre moyen de salariés	Employeurs qui embauchent des Autochtones	Ensemble des employeurs	Part
5 et moins	257	20 825	1 %
6 à 10	125	2 582	5 %
11 à 25	178	1 603	11 %
26 à 50	117	488	24 %
Plus de 50	120	287	42 %
Total	797	25 785	3 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Forte présence des Innus (Montagnais) et des Cris

Les premières démarches d'identification auprès des Autochtones ont ciblé les nations crie, innue et inuite. La représentation actuelle de ces nations autochtones pourrait ainsi être biaisée. Les Innus (Montagnais) (18,9 %), les Cris (18,7 %) sont les deux nations les plus présentes dans la construction. Les Inuits présentent une baisse importante en effectifs pour l'industrie depuis 2017. En effet, ces derniers sont passés de 92 à 24 travailleurs, une baisse de près de 75 %.

Tableau 8 – Nombre d'Autochtones actifs selon la nation

Nombre de salariés en 2020		
Nation	Total	Répartition
Abénaquis	16	1,4 %
Algonquins	29	2,5 %
Attikameks	23	2,7 %
Cris	219	18,7 %
Hurons-Wendats	18	1,5 %
Innus (Montagnais)	221	18,9 %
Inuit	24	2,0 %
Malécites	X	0,3 %
Métis	106	9,1 %
Micmacs	17	1,5 %
Mohawks	59	5,0 %
Naskapis	X	0,2 %
Non identifiés	433	37,0 %
Total	1 171	100 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Note: Les données présentant un total sous la barre des cinq personnes ont été supprimées et remplacées par la lettre X pour des raisons de protection des renseignements personnels.

L'emploi autochtone majoritairement concentré dans trois régions

Vu la forte présence des Cris et des Innus, il s'ensuit que la main-d'œuvre autochtone demeure principalement dans les régions de domicile de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que du grand Montréal. Ces dernières

regroupent 55 % des Autochtones travaillant dans la construction. La main-d'œuvre autochtone présente cependant une part très forte (95,4 %) des travailleurs de

la Baie-James. Cette part est de 9,0 % sur la Côte-Nord et de 2,4 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 9 – Nombre d'Autochtones actifs par statut selon la région de domicile et part de la main-d'œuvre totale

Nombre de salariés en 2020

Région de domicile	Autochtones			Part des Autochtones		
	Métier	Occupation	Total	Métier	Occupation	Total
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	25	6	31	0,4 %	0,7 %	0,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	133	52	185	2,1 %	4,2 %	2,4 %
Québec	105	27	132	0,4 %	0,7 %	0,4 %
Mauricie–Bois-Francs	40	19	59	0,4 %	1,4 %	0,5 %
Estrie	21		21	0,3 %	0,0 %	0,3 %
Grand Montréal	230	39	269	0,3 %	0,2 %	0,3 %
Île de Montréal	41	11	52	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Montréal	104	15	119	0,3 %	0,2 %	0,3 %
Laval–Laurentides–Lanaudière	85	13	98	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Outaouais	46	8	54	0,7 %	0,6 %	0,7 %
Abitibi-Témiscamingue	47	18	65	1,7 %	4,5 %	2,0 %
Baie-James	94	31	125	95,9 %	93,9 %	95,4 %
Côte-Nord	152	75	227	8,0 %	12,4 %	9,0 %
Ensemble du Québec	893	275	1168	0,6 %	1,0 %	0,7 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

La concentration des Autochtones dans certains métiers et secteurs les ralentit pour l'amélioration de leur salaire

Dans l'industrie de la construction, la rémunération annuelle totale dépend du nombre d'heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut, la région de domicile et le secteur. L'écart de la moyenne d'heures travaillées entre les Autochtones et les non-Autochtones est bien réel et s'est même creusé de manière assez importante depuis 2012, mais reste plutôt stable depuis quelques années. En 2020, les Autochtones travaillent en moyenne 666 heures, soit 72,8 % du total d'heures travaillées par les non-Autochtones.

La moyenne globale de salaire doit être utilisée avec prudence pour comparer la situation des Autochtones à celle des non-Autochtones. Cette moyenne, dans le cas des Autochtones, reflète le fait qu'ils travaillent dans une plus forte proportion dans le secteur Génie civil et voirie, qu'ils ont plus souvent le statut d'apprenti ou d'occupation et qu'ils sont concentrés dans quelques métiers et régions seulement. Pour avoir une comparaison plus juste de la situation des Autochtones par rapport à celle des non-Autochtones, les données du salaire moyen annuel sont présentées selon le secteur prioritaire et le statut.

En moyenne, le salaire annuel des Autochtones correspond à 72 % du salaire annuel des non-Autochtones, soit près de 28 649 \$ pour les Autochtones contre 39 799 \$



pour les non-Autochtones en 2020. Ce ratio est également plus faible qu'en 2012, mais stable depuis quelques années. On observait, en 2012, que la rémunération annuelle moyenne des Autochtones était équivalente à celle des non-Autochtones.

Tableau 10 – Volume de travail et écart entre Autochtones et non-Autochtones

Heures moyennes travaillées de 2010 à 2020

Année	Autochtones	Non-Autochtones	Ratio Autochtones–non-Autochtones
2010	759	943	80,5 %
2011	799	981	81,5 %
2012	893	1010	88,4 %
2013	811	959	84,5 %
2014	681	948	71,8 %
2015	649	917	70,8 %
2016	671	945	71,0 %
2017	688	943	72,9 %
2018	735	986	74,6 %
2019	740	1008	73,4 %
2020	666	915	72,8 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Il existe des disparités notables par statut et par secteur. Les Autochtones avec un statut de compagnon gagnent un salaire comparable à celui des non-Autochtones dans deux secteurs. Effectivement, les secteurs Résidentiel et Industriel et commercial présentent des ratios respectifs de 101 % et 95 % pour ce statut. Les apprentis autochtones gagnent, tous secteurs confondus, en moyenne 82 % du salaire des non-Autochtones. Les disparités sont particulièrement présentes pour les occupations, où les Autochtones gagnent en moyenne 76 % du salaire des non-Autochtones (dont 66 % dans le secteur Génie civil et voirie). Ce statut présente cependant une grande variation dans les disparités. Le secteur Génie civil et voirie présente effectivement un ratio de 66 %, tandis que le secteur Résidentiel atteint un ratio de 121 %.

Le secteur Institutionnel et commercial présente aussi de grandes disparités. Il est, dans l'ensemble, le secteur le moins favorable aux Autochtones. Le salaire annuel moyen d'un Autochtone représente seulement 66 % de celui d'un non-Autochtone. Cela est probablement dû au fait qu'ils sont peu intégrés dans ce secteur, comparativement aux travailleurs des régions comme Montréal et Québec, qui accaparent la majorité de l'activité du secteur.

Dans le secteur Résidentiel, les travailleurs autochtones s'en tirent avec 75 % du revenu annuel moyen des non-Autochtones. Ce ratio est assurément affecté par la répartition selon le statut des travailleurs, puisqu'en analysant chaque statut individuellement, celui des occupations s'avère le moins avantageux pour les Autochtones, avec un salaire moyen annuel représentant 87 % de celui des non-Autochtones.

Tous statuts confondus, les Autochtones œuvrant dans le secteur Industriel gagnent 93 % du salaire moyen des non-Autochtones. Le secteur est ainsi le plus égalitaire en termes de salaire annuel moyen entre les deux sous-groupes.



Tableau 11 – Comparaison de la rémunération entre les Autochtones et les non-Autochtones selon le secteur prioritaire

Salaire annuel moyen en 2020

Secteur prioritaire	Apprenti	Compagnon	Occupation	Total
Autochtones				
Génie civil et voirie	25 352 \$	44 096 \$	29 212 \$	33 248 \$
Industriel	27 730 \$	49 684 \$	39 397 \$	42 519 \$
Institutionnel et commercial	22 896 \$	42 662 \$	20 193 \$	27 884 \$
Résidentiel	17 603 \$	35 339 \$	16 802 \$	20 664 \$
Total	21 332 \$	42 800 \$	26 670 \$	28 649 \$
Non-Autochtones				
Génie civil et voirie	35 064 \$	56 311 \$	44 170 \$	48 568 \$
Industriel	31 977 \$	52 315 \$	32 452 \$	45 792 \$
Institutionnel et commercial	28 450 \$	52 643 \$	28 802 \$	42 390 \$
Résidentiel	19 973 \$	35 078 \$	19 321 \$	27 505 \$
Total	25 933 \$	48 915 \$	35 057 \$	39 799 \$
Ratio Autochtones / non-Autochtones				
Génie civil et voirie	72 %	78 %	66 %	68 %
Industriel	87 %	95 %	121 %	93 %
Institutionnel et commercial	80 %	81 %	70 %	66 %
Résidentiel	88 %	101 %	87 %	75 %
Total	82 %	87 %	76 %	72 %

Source : Commission de la construction du Québec, septembre 2021.

Conclusion

Force est de constater que la situation autochtone dans l'industrie de la construction du Québec piétine. Les salariés autochtones représentent toujours moins de 1 % de la main-d'œuvre totale, depuis 10 ans. Cette stagnation peut s'expliquer par le fait qu'ils sont principalement actifs dans des régions loin des centres urbains et se retrouvent moins souvent dans le statut de compagnon. Le statut d'apprenti reste ainsi prédominant pour la main-d'œuvre autochtone.

L'impact est donc direct sur l'état des heures travaillées et du salaire retiré. En 2020, les heures moyennes travaillées se situent à 72,8 % de celles qui sont travaillées par les

non-Autochtones. Lorsque les Autochtones travaillent dans le secteur Industriel, leur salaire annuel se rapproche de celui des non-Autochtones. Mais le portrait est autre lorsqu'ils se retrouvent dans le secteur Institutionnel et commercial, où ils gagnent 66 % du salaire des non-Autochtones. L'explication peut provenir du fait que les travaux de ce secteur sont concentrés dans les régions urbaines. Sur une note plus positive, la situation des Autochtones tend à se régulariser sur la détention des certificats de compétence. Ils sont 85 % à détenir un certificat de compétence ordinaire en 2020, alors qu'ils étaient seulement 62 % en 2006.



Références

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population de 2016 (a)*, produit numéro 98-400-X2016359 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population de 2016 (b)*, produit numéro 98-400-X2016362 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population de 2016 (c)*, produit numéro 98-400-X2016175 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population de 2016 (d)*, produit numéro 98-400-X2016265 au catalogue de Statistique Canada.